

## Certificat de Compétences Professionnelles n°2 du Titre professionnel « Conseiller vendeur en voyages » : VENDRE DES PRESTATIONS TOURISTIQUES

Le bloc de compétences dénommé certificat de compétences professionnelles (CCP) qui correspond à l'activité « Vendre des prestations touristiques » est le 2<sup>ième</sup> bloc sur 3 du titre professionnel de niveau 4 « Conseiller vendeur en Voyages »

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP), chaque CCP faisant l'objet d'une action de formation et d'un examen distincts

### PRESENTATION DE L'ACTIVITE : Vendre des prestations touristiques

- ✓ **CODE RNCP37295BC2 \*** - Code(s) ROME : G1303 - Vente de voyages / Formacode(s) : 42679 : Billetterie, 42668 : Commercialisation produit touristique, 42686 : Accueil tourisme, 42677 : Agence voyages

**Descriptif activité** : Le conseiller vendeur en voyages accueille le client en présentiel ou à distance, en direct ou en différé, explore sa demande, propose une ou plusieurs offres correspondantes, concrétise la vente et suit le dossier jusqu'au retour du voyage.

L'activité des intermédiaires du voyage et donc des conseillers vendeurs en voyages est encadrée par le code du tourisme

**Type d'emplois accessibles** : Conseiller voyages – conseiller séjours – conseiller vendeur –conseiller Billetterie – Billettiste forfaitiste – Assistant personnel voyages travel planner – Agent de comptoir – Agent de voyages

### PUBLICS

- ✓ Tout public –
- ✓ Statut : demandeurs d'emploi, salariés

### PRE-REQUIS

- ✓ Niveau Bac et expérience dans la relation client
- ✓ Anglais : niveau B1 du CECRL
- ✓ Maîtrise de la géographie (Nationale & Internationale)
- ✓ Français : Orthographe & élocution correctes
- ✓ Motivation et assiduité
- ✓ Rigueur et organisation
- ✓ Curiosité
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique (environnement Windows)

### OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

Le conseiller vendeur en voyages accueille le client en présentiel ou à distance, en direct ou en différé, explore sa demande, propose une ou plusieurs offres correspondantes, concrétise la vente et suit le dossier jusqu'au retour du voyage. L'activité des intermédiaires du voyage et donc des conseillers vendeurs en voyages est encadrée par le code du tourisme.

## PROGRAMME

- Connaissance des opérateurs du tourisme
- Connaissance des destinations touristiques
- Anglais du tourisme
- Techniques de vente
- Conception de produits touristiques : le package dynamique
- Droit du tourisme

## COMPETENCES ATTESTEES : A l'issue de la formation, le conseiller vendeur en voyages sera capable de :

Vendre des prestations touristiques :

- Combiner des prestations à partir de la demande d'une clientèle groupe ou individuelle
- Présenter et valoriser une destination et une offre en français et en anglais et contractualiser la vente
- Gérer le dossier client dans le cadre légal et appliquer la politique qualité de l'établissement

## CERTIFICATION

Examen du CCP2 « Vendre des prestations touristiques » devant jury en présentiel dans nos locaux à Marseille durant 2heures . Compétences évaluées au vu : des modalités d'évaluation et d'organisation de l'épreuve, du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles, des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**Validation accessible par la VAE**

## DEROULEMENT DE LA FORMATION 100 % A DISTANCIEL sauf examen en présentiel à Marseille

- ✓ 147 heures : modules dispensés à distance en formation tutorée en salles virtuelles du lundi au vendredi de 9h à 17h, à dates et heures fixes + quelques modules en elearning et demi-journées d'autoformation
- **Session 4 du CCP2 du 18 octobre au 20 novembre** : Session d'examen devant jury en présentiel à Marseille d'une durée de 2h/candidat : dates à confirmer
- *Session1 (octobre 23- février 24) : 1 stagiaire entrée en formation ; Taux de présentation à l'examen : 100 % . Taux de réussite : 100%- Taux de satisfaction général : 100 % , satisfaction pour l'expertise des formateurs : 100 % -Taux de retour des enquête : 100 % . Taux d'insertion global : 0 % (reprise d'études)*
- *Session 2 (janvier-juin 24) : 1 stagiaire entrée en formation ;Taux de présentation à l'examen : 100 % ; Taux de réussite : 100% ; Taux de satisfaction général : 97 % , satisfaction pour l'expertise des formateurs : 100 % - retour d'enquête non terminé.*
- *Session 3 (avril- septembre 24) : 1 stagiaire entrée en formation. Session en cours*

## Modalités d'accès à la formation

Admission après entretien et tests de positionnement à distance ou en présentiel dans nos locaux à Marseille. La formation de Conseiller Vendeur en Voyages est adaptée aux publics en situation de handicap (pédagogie et modalités d'évaluation) selon un entretien d'aménagement. En cas de besoin, un référent handicap est donc mis à disposition.

La formation se déroule via la plateforme de collaboration à distance Zoom.

Financements possibles : cette formation peut être prise en charge par France Travail, Transition Pro ou Mon Compte Formation : nous consulter

### Modalités pédagogiques :

Les formateurs utilisent des méthodes pédagogiques basées sur des logiques de construction du savoir et par l'action, ils proposent des situations pertinentes centrées sur l'apprenant  
Les démarches pédagogiques sont inductives et déductives avec des mises en situation et des découvertes en petits groupes de travail.

### Modalités d'évaluation :

Une évaluation permanente et formative est appliquée par des exercices d'applications à l'issue de chaque apport théorique.  
Parallèlement, des évaluations sommatives sont organisées pour chaque module et formalisées sur le livret d'évaluation individuel qui sera remis au jury.

## MODALITE D'INSCRIPTIONS

- ✓ Coordonnées : AXESS DEVELOPPEMENT/ TOURISMEUROPE, 93 AVENUE DE MONTOLIVET 13004 MARSEILLE

Tel: 04 91 14 32 70 Fax: 04 91 90 82 82 Site Web: [www.axess-developpement.fr](http://www.axess-developpement.fr)

Mail : [contact@axess-developpement.fr](mailto:contact@axess-developpement.fr)

Contact : Anne Poirotte (Référente) ou Virginie DI MARTINO (Directrice du Centre)

– Metro Chartreux

- ✓ Référent formation : Anne Poirotte

\* Date d'enregistrement : Arrêté du 3 janvier 2023 portant révision du titre professionnel de conseiller vendeur en voyages

Date de début des parcours certifiants 12-05-2023

Date d'échéance de l'enregistrement 12-05-2028

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Ancienne version de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle : RNCP30625 - TP - Conseiller vendeur en voyages